

**Syndicat des Ecoles du Bocage**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTE

Elus en service : 6

Présents : 5

Pouvoirs : 0

Votes : 5

COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 27 JUIN 2018

Le 27 juin 2018 à 18h en la Mairie de Thoury-Ferrottes se sont réunis les membres du Conseil Syndical, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Yves ROY, Président, remise et affichée le 31 mai 2018.

Etaient présents : Joëlle LE DORNER, Gabriel GOLDSTEIN, ROY Yves, Benoit SAVARY et Francis LARGILLIERE

Etait absente : Mme DESBORDES

Secrétaire de séance : Mr SAVARY Benoit

Monsieur le Président propose d'approuver le compte-rendu du précédent conseil syndical qui s'est tenu le 11 avril 2018, Monsieur le Président passe la parole aux élus.

Le conseil syndical, à l'unanimité des conseillers présents ou représentés, approuve le procès-verbal de la réunion du 11 avril 2018.

Modification du temps de travail des Adjointes Techniques et Agents spécialisés des écoles maternelles

Monsieur Yves ROY, Président du Syndicat des écoles du Bocage propose au conseil syndical de modifier l'horaire hebdomadaire de certains adjointes techniques et agents spécialisés des écoles maternelles du syndicat, en raison du retour à la semaine de 4 jours.

Le poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe crée pour 21h passe donc à 19h à compter du 1^{er} septembre 2018

Le poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe crée pour 20,23/100^{ème} passe donc à 18,23/100^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2018

Le poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe crée pour 32h passe donc à 28,47/100^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2018

Le poste d'Agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles crée pour 33,82/100^{ème} passe donc à 31.40/100^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2018

Le poste d'Agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles crée pour 33,82/100^{ème} passe donc à 31.40/100^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2018

Le poste d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe crée pour 16h passe donc à 14.40/100^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2018.

Approbation :

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

Questions diverses :

Monsieur Yves ROY, Le Président informe le conseil d'une possibilité de mutualisation d'un assistant de prévention avec la CCPM, le conseil se donne le temps d'étudier le projet.

Monsieur Francis LARGILLIERE informe le conseil, du rétrécissement de la route au niveau de la mairie de Dormelles.

A compter du 1^{er} septembre 2018, seul un véhicule pourra passer à la fois. Cela entraînera des perturbations lors des descentes et montés des enfants dans les bus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h30